



LES FRIGON

BULLETIN TRIMESTRIEL DES FAMILLES
FRIGON, FRIGONE, FREGO,
FREGOE, FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 16 - NUMERO 3

ETE 2009

BAIL À FERME DE DEUX BOEUFs III

Pierre Frigon (4)

Sept minots⁽²⁴⁾ et demi de blé froment par année, était-ce trop cher payé ?

Dans tous les contrats de ce type, « ...le loyer... devra être versé en nature, c'est-à-dire en services ou en biens de toutes sortes allant de journées de travail aux livres de beurre, ou en argent. »⁽²⁵⁾

Voici quelques exemples de modes de paiement⁽²⁶⁾ :

-« ...plusieurs bailleurs se font payer les services de leurs bœufs en totalité ou en partie en argent sonnant. Les montants varient entre 8 et 60 livres selon la durée de la location et le nombre de bœufs loués. »

-« Quelques fois le paiement de l'utilisation de bœufs se fait en cordes de bois »

-« Un autre mode de paiement assez fréquent demeure les journées de charrue. »

-« Le 29 août 1717, Jean-Baptiste Bodreaux dit Graveline loue deux taureaux pour une durée de 6 ans et à la fin du contrat, il doit remettre au bailleur, Barthelemy Sicar, deux taureaux de 2 ans et une taure de 13 à 14 mois. »

-« Le 26 août 1688, le preneur Mathurin Jousset

dit Lalouaire s'engage à charroyer tout le blé de la concession dans la grange du bailleur François Martin et de lui fournir quatre journées de travail à quatre bœufs. »

Le paiement en froment semble exceptionnel. En effet, dans les 213 contrats signés à Montréal, les auteurs n'ont relevé aucun paiement en blé. Voyons si nous pouvons évaluer si les sept minots et demi de blé demandés sont raisonnables.

En 1681, le recensement établit que François Frigon avait 7 arpents de terre en valeur. On présume que trois ans plus tôt, il avait un peu en moins. Voyons si environ 7 arpents de terre pouvaient produire assez de froment pour payer la location des bœufs.

(Suite page 152)

SOMMAIRE

Bail à ferme de deux bœufs - III	149
Buts de l'Association et cotisation	150
Conseil d'Administration et Équipe du bulletin	150
Le mot du président	151
Augustin Frigon	
IV - Hommage posthume, 1952 (suite).	151
Publications et articles promotionnels	153

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches du Québec
C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 149)

« Nous avons trouvé un bon nombre de renseignements sur les rendements des terres nouvellement défrichées et l'image qui se dégage est assez uniforme. Un arpent produit une rente de 6 minots de froment, ce qui donne un rendement à l'arpent de 18 minots ou 20,50 hl/ha. »⁽²⁷⁾

Mais attention, il s'agit ici de nouvelles terres. Le rendement diminuait vite car de nombreux « habitants », bien que les autorités les y incitent avec instance, utilisaient peu ou pas les fumiers de leurs bêtes. « La tendance aurait été plutôt de faire comme ce fermier qui admet « qu'il a donné des fumiers au voisin qui les a mis sur sa terre, attendu qu'il les aurait menés et jetés à la rivières comme font les autres. » »⁽²⁸⁾

Même si l'ancêtre faisait comme ce cultivateur, il semble que sa terre pouvait produire facilement les 7 minots et demi de blé par année. Mais 7 minots, était-ce trop payé?

Dans les mêmes années, pour une paire de bœufs, les colons qui suivent ont payé 10 minots de blé annuellement :

- Robillard et Rainier, de Champlain;⁽²⁹⁾
- le chirurgien Jallot, de Champlain;⁽³⁰⁾
- Louis Bercier, de Batiscan;⁽³¹⁾
- Roy et Lévesque, de Ste-Anne;⁽³²⁾
- Jean Lariou, de Champlain;⁽³³⁾
- Noël Carpentier, de Champlain;⁽³⁴⁾
- Vivien Jean.⁽³⁵⁾

Pourquoi payer à Noël ?

Les minots de blé français doivent être livrés à Charles le Gardeur à la fête de Noël. Est-ce exceptionnel?

« Les dates de paiement sont généralement la Saint-Martin et la Toussaint et parfois la Chandeleur. »⁽³⁶⁾

Les dates de ces fêtes sont :

Saint-Martin : 11 novembre ;

Toussaint : 1^{er} novembre ;

Chandeleur (ou fête de la Purification de la Vierge Marie) : 2 février.

Robert-Lionel Séguin, (pages 228 à 241), mentionne 9 dates de paiements pour la location de bœuf. En voici la répartition:

-Noël : 3

-Saint-Martin : 3

-Notre-Dame de la Chandeleur : 2

-Dernier jour de Janvier : 1

On constate que les échéances sont en hiver 6 fois sur 9, pourquoi ? Dans les cas de paiement en blé, cette échéance hivernale pourrait s'expliquer ainsi.

Les gerbes de blé étaient engrangées à partir de la première semaine d'août et en septembre. Elles étaient généralement battues l'hiver parce que le grain se sépare plus facilement de l'épi⁽³⁷⁾.

(Suite page 153)

27. Louise Dechêne *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Boréal, 1988, p. 325.

28. Louise Dechêne, p. 305.

29. Cité par Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Fides, Montréal, 1973, pp. 228-229; Bail à ferme portant vente d'une paire de bœufs fait par Le S^r des Groseillers a Robillard & raynier-3 janvier 1677-Anthoine Adhemar, 232, Archives judiciaires de Montréal.

30. Robert-Lionel Séguin, p. 229, Loyer des bœufs fait, par le s^r Jallot de pierre dencouniers-18 septembre 1678. Anthoine Adhemar, 353. AJM.

31. Robert-Lionel Séguin, p. 229, Bail a loyer d'Un paire de bœufs fait apr le S^r de la jeunesse Dandonneau a Louis Bercier-8 novembre 1678. Anthoine Adhemar, 367. AJM

32. Robert-Lionel Séguin, p. 229, Bail a Loyer dUn paire de bœufs ait par M^r de ÉSt Romain au S^r Roy et L Evesque-20 février 1679. Anthoine Adhemar, 394. AJM.

33. Robert-Lionel Séguin, p. 230, Bail dUne paire de bœufs fait par Le s^r brisset a Jean Lariou dict la fontaine Le Gascon-1^{er} octobre 1679- Anthoine Adhemar, 448. AJM.

34. Robert-Lionel Séguin, p. 230, Bail a Loyer d Un paire de bœufs fait par Jalot Pro^{cur} de Mad^{me} des Groseillers a Noel Carpentier-16 novembre 1679. Anthoine Adhemar, 465. AJM.

35. Robert-Lionel Séguin, p. 230, Bail loyer dUn paire de bœufs fait par M. de St-Romain a Vivien Jean, 5 février 1682-Anthoine Adhemar, 535. AJM.

36. Information complémentaire fournie par Valérie D'Amour.

37. Lahontan, cité par Audet, p.89.

(Suite de la page 152)

Trop chers, les bœufs ?

Première constatation : « Il semble toutefois que les bœufs valent davantage dans les premières années de colonisation et que la réalité change vers 1681 jusqu'en 1710, époque où nous avons remarqué les bœufs au prix les plus bas soit 30 livres. »⁽³⁸⁾ En 1715, les « deux bœufs de tire » de Jean-François, fils de François Frigon dit Lespagnol, valent ensemble 180 livres⁽³⁹⁾. Il semblerait que la baisse des prix ne s'était pas encore fait sentir à Batiscan en 1715...

On constate aussi, dans le tableau ci-joint⁽⁴⁰⁾, que pour la période 1671-1680, les bœufs valent très cher ! Sept bœufs sur 15 (53% des bœufs) valaient 120 livres et plus ! À 80 livres chacun, François Frigon, a donc joui de conditions favorables. Et

Valeur d'un bœuf en livres	1671-1680
0-39	0
40-59	0
60-79	1
80-99	0
100-119	0
120-139	7
140-159	1
Indéterminé	6
Total	15

38. Information complémentaire fournie par Valérie D'Amour.

39. Notaire Trotain, *Inventaire de Jean François Frigon En 1715 le 27^e avril*.

40. Extrait d'un tableau complémentaire fourni par Valérie D'Amour.

41. Information complémentaire fournie par Valérie d'Amour.

lorsqu'il eut à les remplacer, en 1682, il a probablement payé 80 livres, c'est à dire le prix du marché.

Les bœufs étaient-ils à bon prix parce qu'ils étaient vieux ?

Il semblerait que non. Et que les vieilles bêtes pouvaient même être les plus chères.

« À première vue, disons que les bêtes semblent valoir moins lorsqu'elles sont jeunes ou plus vieilles. Ainsi, des quatre bêtes qui valent entre 1 et 39 livres, deux sont d'un âge indéterminé, mais deux ont 2 ans. Pourtant, quelques exemples contredisent cette affirmation : huit bœufs de 7 ans, âge qui regroupe un bon pourcentage de bêtes, valent entre 40 et 59 livres, alors que les plus vieux bœufs de 9 et 10 ans valent entre 60 et 139 livres. »⁽⁴¹⁾

Que conclure ?

Le contrat était honnête. Il a été rédigé selon les normes de l'époque et l'ancêtre a bénéficié d'un bon prix. Le risque était relativement grand mais dans les circonstances, des bœufs à soi, même un peu vieux, étaient un atout de taille. Le bailleur n'assume aucune responsabilité en cas de mort ? Qui ne risque rien n'a rien. La période était longue ? Avec une longue période, l'ancêtre disposait de plus de temps pour acquérir deux bœufs de même valeur à rendre à la fin du contrat. Somme toute, un bon calcul.

PUBLICATIONS ET ARTICLES PROMOTIONNELS

Association des familles Frigon



Montres de l'Association des Familles Frigon

Montres analogiques pour hommes et pour femmes, munies de bracelets en cuir. Conception graphique à partir du sigle de l'Association qu'y apparaît en première page de notre bulletin.

On y retrouve le « F » tel que François l'écrivait dans sa signature.

Ce « F » se superpose au *fragon*, plante médicinale qui pourrait être à l'origine du nom de famille.

On retrouve sur la montre, l'inscription *Fragon Frigon Frigon* qui nous fait voir comment le nom de cette plante aurait pu devenir notre patronyme Frigon.

Coût sur place: 25,00 \$CAN
 Poste incluse, Canada: 35,00 \$CAN
 Poste incluse, USA: 35,00 \$US